



1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Zeugnis über die Prüfung zum anerkannten  
Fortbildungsabschluss  
Geprüfter Berufsspezialist für Softwareentwicklung  
Geprüfte Berufsspezialistin für Softwareentwicklung**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Brevet de métier de formation continue reconnu  
Spécialiste certifié-e en développement logiciel**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Analyse de conditions cadres et d'exigences relatives à des solutions logicielles en vue de leur implémentation,
- Planification et élaboration de projets de solutions,
- Conseil et suivi de clients lors de la sélection et de l'implémentation de solutions logicielles,
- Développement de solutions logicielles ainsi qu'analyse et optimisation en continu d'applications existantes, en respectant des normes de qualité définies,
- Test et implémentation de composants et de solutions logiciels,
- Analyse et évaluation des solutions logicielles et du processus de développement
- Élaboration et mise en œuvre de concepts de formation en vue de l'utilisation des solutions logicielles,
- Élaboration de documentations,
- Remise de solutions logicielles aux clients,
- Soutien aux unités de service et de support techniques de l'entreprise lors de la recherche d'erreurs dans des solutions logicielles et des codes de programmes,
- Soutien à la direction de projet dans le cadre de la préparation, de la planification, de l'exécution et de la clôture de projets.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les spécialistes certifié-e-s en développement logiciel travaillent dans des entreprises de presque tous les secteurs économiques, dans les administrations publiques ainsi que dans les associations professionnelles et les organisations. Il-elle-s planifient et développent, de façon autonome et responsable, des solutions logicielles dans différents scénarios d'applications, sur la base d'exigences spécifiques aux clients, assurent leur implémentation en respectant des normes de qualité et mettent en œuvre des processus de remise et d'évaluation de solutions logicielles.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**(\*) Explication**

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>CITE 2011, niveau 55 Le présent certificat correspond au niveau 5 du cadre allemand et européen des certifications (CAC, CEC) ; cf. publication du 1<sup>er</sup> août 2013 (Bulletin fédéral des annonces légales obligatoires, AT 20/11/2013 B 2).</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi (**)</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Ce certificat de formation continue permet d'accéder au prochain échelon de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Licence professionnelle en TI</li> <li>- Technicien-ne supérieur-e en technologies de l'information</li> </ul> <p>ainsi qu'à des études supérieures de perfectionnement.</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Ordonnance relative à l'examen final sanctionnant la formation reconnue de spécialiste certifié-e en développement logiciel du 24.09.2024 (BGBl. [J.O. fédéral]   Nr. 296, p 26).</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Pour obtenir le présent certificat de formation continue, il faut être reçu à l'examen du service mentionné au point 5. Ne sont autorisées à se présenter à cet examen que les personnes remplissant les conditions suivantes:

1. avoir passé avec succès un examen final d'apprentissage ou un baccalauréat professionnel reconnu par l'État dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,
2. avoir passé avec succès un examen final d'apprentissage ou un baccalauréat professionnel reconnu par l'État dans un autre domaine et faire état d'une expérience professionnelle d'au moins un an après cette formation professionnelle,
3. avoir acquis au moins 60 crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation d'unités de cours capitalisables) dans un cursus d'études et faire état d'au moins deux ans d'expérience professionnelle,
4. faire état d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans ou
5. une capacité d'action professionnelle correspondante

### Informations supplémentaires

Les qualifications requises pour pouvoir se présenter à l'examen (capacité d'action professionnelle) sont généralement acquises par de longues années d'expérience professionnelle ainsi que dans le cadre de programmes de formation. Divers programmes de formation, dont la durée et les contenus sont axés sur les différentes compétences professionnelles et managériales, sont proposés pour la préparation de l'examen. Le service mentionné au point 5 délivre des traductions de certificats.

### (\*\*) Remarque

« Barème de notes simplifié. Le barème de notes officiel se trouve en annexe du règlement cité au point "Fondement juridique" ».